

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-004 Transfert de l'Actif du Budget Caisse des Écoles de Louviers à la Ville de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
16 FEV. 2024

LE

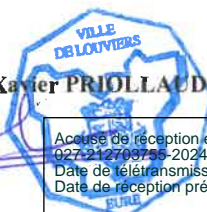
AFFICHÉ

LE

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accuse de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-004-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N°24-004

**TRANSFERT DE L'ACTIF DU BUDGET CAISSE DES
ÉCOLES DE LOUVIERS À LA VILLE DE LOUVIERS**

RAPPORT

M. le Maire rapporte aux membres du Conseil que la Caisse des Écoles de Louviers a pour vocation d'accompagner le bon fonctionnement des écoles publiques lovériennes en prenant en charge tout ou partie des coûts des fournitures scolaires, des transports et de projets pédagogiques. Ces coûts relèvent de dépenses de fonctionnement et non d'investissement.

Constat étant fait depuis quelques années que le budget de la Caisse des écoles n'est pas l'outil idoine pour porter une section investissement avec ses logiques budgétaires, comptables et financières (en particulier les amortissements), il est donc proposé de transférer l'actif de la Caisse des écoles de Louviers (l'affectataire) à la ville de Louviers (l'affectant) laissant la seule section de fonctionnement au budget de la Caisse des écoles.

Ce transfert se fera par la procédure de l'affectation qui s'effectue par opération d'ordre non budgétaire. Il n'y aura donc pas de crédits budgétaires à prévoir ni d'émission de mandats et/ou titres à émettre.

En parallèle de cette délibération, un certificat administratif sera transmis au comptable listant les biens à intégrer ainsi que la désignation, la date et valeur d'acquisition, s'il est amortissable ou non et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués ainsi que l'état des subventions afférentes et le compte par nature concerné.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter et d'intégrer les biens issus du transfert de l'actif de la Caisse des écoles de Louviers à la commune de Louviers et d'autoriser la reprise du résultat d'investissement de la Caisse des écoles lors de l'affectation des résultats de la ville de Louviers.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R2241-1,

Considérant la volonté de clarification des documents budgétaires communaux,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-004-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

ACCEPTE l'intégration de tous les biens issus du transfert de l'actif du budget Caisse des écoles à la commune de Louviers.

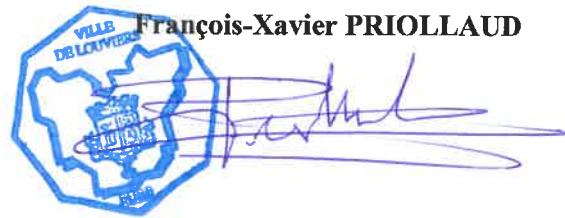
AUTORISE la reprise du résultat d'investissement de la Caisse des écoles lors de l'affectation des résultats de la ville de Louviers.

DÉCIDE de transmettre au comptable assignataire du Service de Gestion Comptable des Andelys le détail des biens à intégrer sous la forme d'un certificat administratif.

Adoptée par 26 voix pour 6 contre

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue official stamp of the City of Louviers, featuring a map of the city and the text "VILLE DE LOUVIERS". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "François-Xavier Priollaud".